



Sommaire

- 1 > 2012 : une année en dents de scie !
2013 : une année de satisfactions ?
- 2 > Notre analyse de la loi d'orientation
au regard des voies professionnelles
et technologiques
> Point sur la mise en place de la
réforme des GRETA : réunion du 10
décembre 2012
- 3 > Le SNALC approuve le projet de loi
sur la refondation de l'Ecole
> L'épreuve d'étude de gestion dans la
série STMG : première étape vers le
CCF en bac technologique ?
- 4 > Intersyndicale de l'enseignement
professionnel public : réaffirmation
de l'unité d'action
> La formation par alternance
- 6 > Sommaires abrégés des lettres
électroniques enseignement
professionnel et technologique 2012
- 7 > Textes officiels :
Cliquez, nous ferons le reste !

2012 : une année en dents de scie ! 2013 : une année de satisfactions ?

Début d'année sur les chapeaux de roues pour achever des réformes destructrices, puis immobilisme de fin de règne. Décisions de début de quinquennat encourageantes (réduction du service devant élèves pour les professeurs stagiaires, recrutements relancés). Et surtout vaste concertation pour la refondation de l'Ecole de la République porteuse de beaucoup d'espoirs.

Mais maintenant que le projet de la loi d'orientation est connu : des motifs de satisfaction avec notamment la priorité à l'Ecole, assortis de beaucoup de questions, voire d'inquiétudes.

Le SNALC-FGAF fera preuve de vigilance à propos des décrets d'application de la loi et continuera de défendre avec vigueur les valeurs républicaines qui nous unissent.

En attendant ces moments-clefs, plus concrètement, nous vous souhaitons de bonnes vacances et vous adressons tous nos **vœux pour 2013 : réussite et satisfactions pour vous, calme et sérénité dans vos classes, une hiérarchie qui vous appuie efficacement, et réussite de chacun de vos élèves à la mesure de leurs aspirations et de leurs possibilités.**

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU
Secrétaire nationale à l'enseignement professionnel et technologique

Notre analyse de la loi d'orientation au regard des voies professionnelles et technologiques

Si on remarque clairement des dispositions ou observations qui sont directement issues des échanges intervenus lors de la concertation, et la prise en compte de commentaires venus du SNALC-FGAF (prise en compte des zones rurales, lycée professionnel mis au même plan que le lycée général ou le lycée technologique), on a en revanche de quoi s'inquiéter à la lecture de l'annexe au caractère résolument " pédagogue " et donc, à nos yeux, éminemment dangereux. Sans parler de l'importance extrême accordée au numérique au mépris du bon sens.

De nombreux points positifs

Nous ne pouvons que nous réjouir de la **priorité accordée à l'éducation** au sein du budget de la Nation. Et la priorité donnée à l'école primaire s'impose dans un pays où la lecture a tant régressé.

Par ailleurs, il va de soi que le **recrutement d'enseignants** est une avancée, ainsi que la mise en place d'une vraie **formation progressive** dans les nouvelles écoles supérieures du professorat. Nous formons également le vœu qu'une " instruction civique et morale " contribue à la réduction des comportements irrespectueux et violents. Et nous approuvons **l'alignement du baccalauréat professionnel sur les baccalauréats des voies générale et technologique**, avec un contrôle indépendant des disciplines générales (article 34). Enfin, nous sommes favorables à la possibilité pour les jeunes d'accomplir dès le collège des stages contrôlés par l'Education nationale auprès de professionnels, ainsi qu'à la possibilité d'apprentissage sous statut scolaire dès 15 ans (article 33).

De bonnes idées dont la mise en œuvre nous laisse perplexes

Nous attendons une **évaluation** honnête des réformes et des programmes par les deux conseils instaurés (conseil national d'évaluation et conseil supérieur des programmes) : publication rapide des résultats assortie de recommandations réalistes et appliquées. En la matière, nous avons été échaudés avec les rapports négatifs de l'inspection générale sur les contrôles en cours de formation qui n'ont pas empêché leur augmentation.

Le fait que l'information sur les métiers ne se limite pas aux élèves en difficulté grâce à la généralisation à tous du parcours individuel d'information, d'orientation, et de découverte constitue un progrès. Encore faut-il définir une méthode adaptée et désigner des personnes compétentes à cet égard et dont cela ne sera pas l'antépénultième tâche. Encore faut-il aussi que les zones peu denses se voient offrir les mêmes possibilités de découvertes que les zones urbaines.

Ce que nous déplorons vivement

- **La réaffirmation du collège unique qui a abouti à la délinquance que nous connaissons ;**
 - **L'absence de mention claire d'un retour à des épreuves ponctuelles finales en majorité pour tous les diplômes, et d'un véritable retour du baccalauréat professionnel en quatre ans pour les élèves qui en ont besoin.**
- Nous serons donc très attentifs à la rédaction des décrets qui vont suivre la loi d'orientation afin de limiter les risques que nous avons identifiés.**

Point sur la mise en place de la réforme des GRETA : réunion du 10 décembre 2012

Nous vous annonçons le mois dernier que nous approuvions le relevé de conclusion concernant les GRETA et présenté aux organisations syndicales le 23 novembre par Bernard LEJEUNE, Conseiller social du Ministre et Jean-Marie PANAZOL, Inspecteur général chargé du dossier. **Le 10 décembre a vu la première réunion du comité de suivi national de cette réforme.**

Les participants étaient donc différents puisque limités aux organisations ayant approuvé le relevé de conclusion. Se sont en revanche joints à nous des représentants d'instances académiques : le Recteur de l'académie de Créteil, le Secrétaire général de celle de Dijon, le DAFPIC (Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue) de l'académie de Reims. Pour les questions de gestion du personnel, deux représentants de la DEGESCO : M. PORCHER de la DEGESCO et son adjointe.

Il a été clairement rappelé que le réseau des GRETA a deux objectifs stratégiques distincts : une mission de ser-

vice public sans concurrence pour les publics fragiles et une mission de développement de la formation continue sur le marché concurrentiel avec réponse aux appels d'offre. Sept champs d'action ont été identifiés pour la mise en œuvre de la réforme qui doivent être validés par la Direction des affaires juridiques du ministère.

On envisage trois groupes de suivi : gestion des ressources humaines, organisation, et système d'information. Les organisations syndicales insistent sur la nécessité de disposer de données fiables sur les effectifs par type d'emploi (vacataires, contractuels, etc.) et par académie.

Les participants attendent toujours à ce jour (20 décembre) les documents qu'ils sont supposés approuver avant fin 2012.

Prochaine réunion prévue le 16 janvier 2013 pour la mise en place des comités de suivi académiques.

Le SNALC approuve le projet de loi sur la refondation de l'Ecole

A l'occasion du Conseil Supérieur de l'Education (CSE) consacré à la future loi sur la refondation de l'Ecole de la République qui s'est tenu ce jour, le SNALC-FGAF s'est officiellement positionné favorablement sur cet ambitieux projet.

Comment en effet ne pas voir dans les principes et objectifs de l'éducation qui y sont définis, dans la possibilité offerte de scolariser certains enfants dès deux ans et l'autonomie retrouvée de l'école maternelle, dans la redéfinition de l'obscur socle commun et la réforme de l'inutilisable livret de compétences qui y est envisagée, dans le développement du dispositif plus de maîtres que de classes à l'école primaire, dans la mise en place d'une véritable formation initiale et continue des professeurs dans le cadre des nouvelles ESPE, dans la mise en place d'une véritable éducation artistique et culturelle ou dans celle d'un service public de l'enseignement numérique, dans la création d'un Conseil national d'évaluation du système éducatif et d'un Conseil national des programmes, dans le développement d'un enseignement moral et civique, d'approches différenciées au collège, de la formation en alternance ou d'un accès favorisé aux BTS et aux IUT des bacheliers professionnels titulaires d'une mention et bien sûr dans le recrutement de 60000 enseignants sur cinq ans, autant de mesures qui vont dans le bon sens !

Néanmoins le SNALC-FGAF demeurera extrêmement vigilant sur la rédaction des décrets d'application découlant de cette loi, notamment sur la mise en place sur le terrain des conseils école-collège visant à renforcer la coopération entre les enseignants du primaire et du secondaire : **il ne faudrait pas en effet que la dynamique positive ainsi amorcée dans l'intérêt de tous soit pervertie par des a priori idéologiques surannés.**

Ainsi, par exemple, promouvoir des pratiques pédagogiques prétendument innovantes qui visent à remettre en cause l'évaluation des élèves, revenir sur une année scolaire de 36 semaines, renoncer à un rétablissement du bac pro en quatre ans pour les élèves les plus en difficulté, méconnaître l'absolue nécessité d'introduire de véritables parcours diversifiés au sein du collège unique ou estimer que toute évolution du lycée général ne peut reposer que sur l'introduction de davantage de transdisciplinarité serait grandement méconnaître les véritables difficultés rencontrées par les élèves et les professeurs sur le terrain.

Enfin, le SNALC-FGAF tient à réaffirmer ici qu'une refondation du système ne peut avoir lieu sans une meilleure prise en compte des difficultés des personnels : **il conviendra donc d'ouvrir rapidement des négociations sur la revalorisation de nos métiers, le tout sans porter atteinte à des statuts nationaux qui nous protègent et nous permettent d'effectuer notre travail dans des conditions décentes.**

Communiqué remis à la presse le 14 décembre 2012

L'épreuve d'étude de gestion dans la série STMG : première étape vers le CCF en bac technologique ?



L'épreuve " remplace " celle préparée en classe de Terminale STG, mais elle en diffère sur plusieurs aspects.

S'il s'agit toujours d'une épreuve obligatoire, préparée en classe et présentée au cours d'un oral, certains aspects qui donnaient à cette épreuve un caractère national ont disparu.

- **Le thème n'est plus national** : l'élève en choisit un parmi tous les thèmes du programme de science de gestion.
 - **Il n'y a plus de date d'épreuve identique pour tous les candidats** : le professeur de science de gestion choisit " en fonction de l'état d'avancement de l'étude ".
 - **Les candidats ne sont plus évalués par des professeurs extérieurs au lycée** : le professeur de science de gestion évalue le niveau de l'élève sur 5 critères et attribue une note sur 14.
 - L'oral est noté sur 6 au cours d'une épreuve de 10 minutes, soit par le professeur de science de gestion, soit par un autre professeur d'éco-gestion du lycée.
 - Le lycée a la liberté d'organisation de la préparation et du déroulement de l'épreuve.
- Cette réforme appelle quelques remarques ou questions.

Pourquoi ne pas traiter cette épreuve comme un TPE, aussi bien par l'aspect de la transversalité que par la modalité de l'épreuve ?

Cette nouvelle évaluation est-elle une manière discrète, voire sournoise, d'introduire du CCF dans le nouveau baccalauréat STMG ?

Au sujet du coefficient 2 et de la seule prise en compte des notes supérieures à 10, les commentaires diffèrent suivant les interlocuteurs. Rapprochement avec les TPE, favoriser les mentions au bac, pouvoir renforcé au professeur de la discipline etc. Mais le premier avantage n'est-il pas économique ? La nouvelle épreuve est indéniablement moins coûteuse que l'ancienne pour le ministère.

Clairement, le SNALC rejette tout ce qui fait perdre aux examens leur valeur intrinsèque (CCF) et leur caractère national ; nous déplorons donc cette évolution qui n'a d'autre but que d'augmenter le taux de réussite au bac, via des péréquations que nous avons déjà critiquées, et de faire des économies : on oublie que de telles épreuves sont chronophages et inéquitables.

Marie-Françoise BARILLOT
Académie de Reims

Intersyndicale de l'enseignement professionnel public : réaffirmation de l'unité d'action

Réunie le 12 décembre, l'intersyndicale de l'enseignement professionnel a voulu poser un constat commun à la veille du CSE exceptionnel où le ministre allait présenter le projet de loi. Etaient représentés la CGT, invitante, le SNUEPP, le SNCL, SUD et le SNALC. Elle a constaté que la loi ne revient pas sur la réforme désastreuse de la voie professionnelle. On distingue peu de perspectives pour améliorer la réussite des lycéens professionnels. Cela est incohérent en regard du discours récurrent sur la réindustrialisation de la France. Il y a ainsi un **silence total** sur la remise en place de parcours en 4 ans, sur l'abandon du tout CCF et sur le retour à une évaluation nationale de diplôme de la voie professionnelle. Elle s'alarme de voir que la seule orientation ferme consiste dans le transfert de plus de compétences aux régions dans le domaine de la formation professionnelle initiale. Le SNALC, dans ce cadre, s'inquiète du risque de perdre la vision nationale du développement économique. La difficulté de maintenir des emplois suppose que la large mobilité des personnes s'imposera toujours plus. La direction par les régions des cartes de formations professionnelles initiales a été réintroduite dans le projet de loi à l'occasion du CSE du 14 décembre. Il reconnaît, toutefois, avec d'autres, que le projet de loi a été corrigé et réintroduit l'initiative de l'Etat dans la définition des formations. Cela ne suffit pas.

Les organisations syndicales réunies réaffirment leur opposition à tout transfert de compétences entre l'Etat et les régions dans le domaine de l'enseignement professionnel public. Il conduirait à un pilotage essentiellement déterminé par des besoins locaux et immédiats. Les régions équilibreraient **seules** la concurrence entre formation en apprentissage et formation sous statut scolaire. La "complémentarité" risquerait de compromettre la qualité de ces formations et des conditions de travail des personnels. Ces orientations auront des conséquences néfastes en termes d'élévation du niveau de qualification des jeunes et, à terme, font craindre une "régionalisation" des objectifs assignés par la nouvelle loi d'orientation. L'intersyndicale rappelle et convient que tout transfert de compétences concernant l'enseignant professionnel sous statut scolaire serait vécu par la profession comme une nouvelle attaque contre cet enseignement. L'intersyndicale de l'enseignement professionnel public est donc convenue de demander aux ministres une affirmation claire du rôle de l'Education Nationale et du Ministère de l'Agriculture dans le développement du service public de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire, par un cadrage, certes appuyé sur la concertation plus fine avec les régions, mais dont la vision est nationale.

Le SNALC et d'autres ont toutefois repoussé le principe d'une déclaration commune au CSE spécial, la déclaration de nos organisations visant l'intégralité du projet. Il est convenu de même que la publication d'un communiqué commun ne s'imposait pas à la veille du CSE.

L'intersyndicale confirme sa volonté de conserver son union d'action sur les positions qu'elle a réaffirmées ce jour.

Albert-Jean MOUGIN
Vice-président

La formation par alternance :

compte rendu du colloque des 5 et 6 décembre 2012 organisé par l'institut Jacotot à l'Ecole Agrosup de Dijon

Outre la possibilité de s'exprimer librement, les journées de réunion de la concertation sur l'Ecole de la République ont offert aux participants l'occasion de rencontrer des interlocuteurs inhabituels. C'est ainsi qu'un inspecteur général nous a invités à nous joindre à ce colloque lors d'une réunion sur la voie professionnelle. Sans dogmatisme et toujours soucieux de nous informer sur ce sujet, nous y avons assisté avec intérêt.

Nous n'évoquons ici, et de façon neutre que la première journée de ce colloque très riche et terminerons en janvier avec notre analyse des préconisations émises par l'assistance. D'autant que l'institut Jacotot se réserve aussi en janvier un travail d'analyse et de synthèse des recommandations.

Première journée : travaux sur six ateliers thématiques

1^{er} atelier : Alternance et transformations identitaires, Marc Timmermans, CEFA – Wallonie
En quoi l'alternance affecte-t-elle les rôles et les places des acteurs ?

L'alternance change quasi-intégralement la place des acteurs : la place de chacun est en perpétuel mouvement, les missions de chacun en perpétuel changement. Le public est très hétérogène, de par son âge, sa formation.

Les transitions identitaires sont des processus continus qu'il n'est pas du tout souhaitable de figer, mais il faut prévoir des dispositifs d'accompagnement qui tiennent la route et qui auraient des effets autant sur l'apprenti que sur tous ceux qui l'entourent.



2^{ème} atelier : Alternance et emploi, Véronique Gelly, AGORIA – Wallonie
En quoi l'alternance affecte-t-elle la transition à l'emploi ?

Pour un encadrement optimal, il faut penser au parrainage et au tutorat. Utiliser/créer des projets qui réunissent les entreprises.

Proposer aussi une information aux parents des différents types d'alternance, des difficultés/contraintes que présente l'entreprise (régularité dans le travail, responsabilités, ponctualité, absentéisme...).

Proposer des visites régulières d'entreprises organisées et préparées : l'alternance ne peut que réussir si le monde de l'entreprise est réellement connu.

Il faut bien savoir que l'alternance comme " relégation " du système scolaire classique ne mène qu'à l'échec.

Il faut privilégier l'acquisition de compétences supplémentaires avec un encadrement différent, permettre aussi l'accélération de la mise à l'emploi, de l'augmentation de la confiance en soi.

3^{ème} atelier : Alternance et processus d'apprentissage, Marc Fritisse, CFA de l'AFORPA

En quoi l'alternance affecte-t-elle les manières d'apprendre et d'enseigner ?

L'alternance est au centre de multiples contraintes, elle est multiple et exige des modèles pédagogiques solides.

Elle est beaucoup plus vaste aujourd'hui qu'il y a 15 ans.

Il faut construire avec l'apprenti en donnant du sens : dans l'automobile, par exemple apprendre à travailler sur le freinage c'est bien ; apprendre qu'il en va de la sécurité et qu'il y a des personnes derrière, c'est mieux.

Tenir compte des situations sociales, proposer un accompagnement progressif.

Il faut aussi apprendre que l'on ne peut pas maîtriser tout : l'alternance est tellement vaste avec des contraintes variées et fortes qu'il faut se contenter de se concentrer sur le pilotage.

4^{ème} atelier : Alternance et dispositifs institutionnels, Jean-François Gomez, EDF

En quoi l'alternance nécessite-t-elle la transformation des dispositifs institutionnels ?

Il s'agit de penser à la plus-value réelle et l'efficacité des formations : les formations d'intégration, qui préparent plutôt à des diplômes ou certificats **et les formations continues** au sein des entreprises.

Se pose le **problème des règles et réglementations**, par exemple les jeunes mineurs et la protection dans l'emploi.

Cela montre la nécessité à continuer à échanger sur ces sujets en construction avec les différents acteurs et par des débats collectifs.

5^{ème} atelier : Alternance et formation, Jean-François Kirsch, ANFA et CFA de Meurthe et Moselle

En quoi l'alternance affecte-t-elle l'organisation des formations professionnelles et techniques ?

Cela pose la question de la pédagogie de l'alternance : comment créer du lien et du sens dans les formations ? Les deux systèmes doivent se rencontrer.

Comment régler l'écart entre la consigne reçue par un apprenti, la tâche, et le réalisé ?

La question des retours sur expérience : le monde de l'école et de l'entreprise doivent apprendre à se parler : " L'utile est dans la parole échangée " dans l'intérêt partagé de la formation d'un apprenti, en fonction des spécificités, des objectifs et des finalités propres aux deux mondes.

Pour apprendre aux deux mondes à se parler, il faut proposer des rapprochements entre les acteurs des CFA et des entreprises.

Il faut aussi revoir l'écriture des référentiels des diplômes afin qu'ils soient écrits en fonction des situations réelles de travail.

6^{ème} atelier : Alternance et travail, Anne-Lise Ulmann, Maître de conférences CNAM

En quoi l'alternance affecte-t-elle le métier, les fonctions, les qualifications et l'activité de travail ?

Il y a un risque de parler de l'activité au lieu du travail : comment apprendre lorsque tout change ?

Comment apprendre **dans des situations dégradées**, lorsque les conditions du travail ne sont pas respectées, lorsque le travail choisi ne peut pas être fait ?

Parler du travail attend de parler de bonnes pratiques : que faire des pratiques bricolées, clandestines, transgressives, à la marge ?

Alors cela pose la **question du partage des temps didactiques et productifs**, la question des protocoles et des référentiels.

Qu'apporte le formateur, s'il ne connaît pas le travail ? Et parallèlement, les pratiques du monde du travail peuvent remettre en cause le domaine disciplinaire. Et si la question à poser était : pourquoi deux lieux pour l'alternance ?

Guy-Hervé WESTERMANN
Académie de Strasbourg

**Consultez aussi le Diaporama SNALC
de l'enseignement professionnel & technologique
d'un simple clic sur **DIAPORAMA****

Sommaires abrégés des lettres électroniques enseignement professionnel et technologique 2012

Lettre 32 (décembre 2012)

- Analyse loi d'orientation
- Suivi réforme des GRETA
- Intersyndicale enseignement professionnel public
- Epreuve étude de gestion STMG

Lettre 31 (novembre 2012)

- GRETA : maintien du réseau et maintien du statut des personnels grâce à l'intersyndicale
- Enseignement professionnel : pour l'affirmation du bac pro 4 ans et contre le CCF et la main mise des Régions

Lettre 30 (octobre)

- " Refondation de l'Ecole de la République " : une impulsion originale, mais un rapport décevant
- Le socle, pierre d'achoppement parmi les nombreuses avancées positives proposées par V. Peillon

Lettre 29 (septembre)

- " Refonder l'Ecole républicaine " : la montagne accouchera-t-elle d'une souris ?
- STI2D : changement de disciplines pour tous les enseignants !
- Evaluation des professeurs : attendre et voir !

Lettre 28 (juillet)

- Dix propositions pour la voie professionnelle
- Dix propositions pour la voie technologique
- Bilan de la réforme de la voie professionnelle après la première session d'examen
- CPC : métallurgie, bois

Lettre 27 (juin)

- Défense de la voie professionnelle publique et des GRETA
- Etre PLP et vivre le bac pro 3 ans à la Réunion
- STI2D unique ?
- CPC mode

Lettre 26 (mai)

- Prépas commerciales : des nouveautés en perspective !
- Faut-il tuer les lycées techniques pour sauver la voie technologique ?
- Nouveauté relative au congé parental
- CPC métallurgie

Lettre 25 (avril)

- Les enjeux politiques et économiques de la création de diplômes pour les entreprises
- CIC : réforme STI
- Tribune intersyndicale : l'intersyndicale nationale de l'enseignement professionnel public s'invite dans le débat sur le développement de l'apprentissage voulu par le chef de l'Etat.
- CPC chimie

Lettre 24 (mars)

- L'obligation de formation continue STI2D : assumez vos choix Mesdames et Messieurs les Recteurs !
- Apprentissage et alternance sous différents angles d'analyse
- CPC hôtellerie, restauration, tourisme

Lettre 23 (janvier)

- La crainte du démantèlement de la voie professionnelle reste d'actualité
- Agression : cela n'arrive pas qu'aux autres !
- Défendre la formation professionnelle initiale publique sous statut scolaire !
- CPC : mode, aviation, métallurgie

Textes officiels : Cliquez, nous ferons le reste !

- **Diplômes professionnels.** Dispositions du code du travail relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur. BO n°46.
- **Brevet professionnel.** Modification du code de l'éducation (partie réglementaire). BO n°46.
- **CAP** « Agent de prévention et de médiation » : modification. BO n°46.
- **Brevet d'études professionnelles** « Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons » : modification. BO n°46.
- **Baccalauréat technologique - séries ST2S et STMG.** Harmonisation des épreuves technologiques anticipées. BO n°46.
- **BTS.** Conditions de délivrance de certaines spécialités pour la session 2013. BO n°45.
- **BTS** « Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie » - option A : management, option B : formation-marques, option C : cosmétologie : définition et conditions de délivrance. BO n°45.
- **Baccalauréat professionnel** « Gestion des pollutions et protection de l'environnement » : modification. BO n°45.
- **Baccalauréat professionnel** « Hygiène, propreté, stérilisation » : modification. BO n°45.
- **Baccalauréat technologique.** Modification des définitions des épreuves d'enseignement technologique en langue vivante 1 et des épreuves de projet en enseignement spécifique à la spécialité dans les séries **STI2D et STL**, et des épreuves de design et arts appliqués en langue vivante 1 et de projet en design et arts appliqués dans la série **STD2A**. BO n°45.
- **CAP** « Conducteur d'installations de production » : modification. BO n°44.
- **Orientation et examens.** Calendrier 2013 de l'orientation et de l'affectation des élèves, du diplôme national du brevet, du baccalauréat, des certificats d'aptitude professionnelle, des brevets d'études professionnelles et des brevets de technicien. BO n°44.
- **Concours général des lycées.** Calendrier - session 2013 : modification. BO n°43.

Responsables académiques



ACADEMIE	PRESIDENT	SECRETAIRE	TRESORIER	DELEGUE auprès du RECTORAT
AIX MARSEILLE	M. Thierry Tirabi - (Vice-Pdt) M. Gilbert Aguilar Tél 09.51.52.98.08 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	M. Marc Silanus snalc.am@laposte.net	SNALC - M. Didier Anestay - Les Fauvettes 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille didier.anestay@9online.fr	M. Thierry Tirabi M. Gilbert Aguilar snalc.am@laposte.net
AMIENS	M. Martial Cloux - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	M. Patrice Leloir 12, rue de l'abbaye - 80800 Marcelcave Patrice.leloir@wanadoo.fr	SNALC - M. Fleury 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	M. Philippe Trépagne - Tél 09.73.82.67.93 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines philippe.trepagne@dbmail.com
BESANCON	Mme M. Houel - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfc@free.fr	Mme Sylvie Prévot prevot-michel@wanadoo.fr Tél 06.33.26.99.13	M. Gilles Chambaret 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier Tél 03.84.24.73.87	Mme Michèle Houel (voir col. Présidente) Vice-Pdte Mme A.-M. Marion - 06.09.64.37.93 anne-marie.marion@wanadoo.fr
BORDEAUX	M. François Lehec - snalc.bx.p@gmail.com 31, rue de Monpezat - 64000 Pau Tél 05.59.40.15.83	Mme Marie-Thérèse Alonso 43, av. Gallieni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vpl@gmail.com	M. Jean Bertrand Guillaumet - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	M. Philippe Laforgue - Tél 05.56.51.05.76
CAEN	M. Henri Laville - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 02.31.52.13.66	Mme Anne Parléani 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc.sd14@wanadoo.fr	SNALC - M. Patrick Buhot 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux Tél 02.31.63.60.49 - snalcbn-tres14@orange.fr	M. Henri Laville (voir col. Président)
CLERMONT FERRAND	M. Jean-René Lanaret 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.69.04.05.11 - snalc.auvergne@bbox.fr	Mme Isabelle Defix - Tél 06.88.18.28.44 6, imp. du 4 septembre - 63800 Couron d'Auvergne isalonel@orange.fr	Mme Nicole Duthon - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	Mme Duthon (voir col. Trésorier) Mme Vautrin - Tél 04.73.30.84.84
CORSE	M. Lucien Barbolosi Tél 06.80.32.26.55	Mme Sylvie Chiariglione Fossi Village - 20137 Porto-Vecchio Tél 04.95.70.49.07 - 06.22.85.43.54	SNALC - M. André Agostini Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	M. Pierre D. Ramacciotti - Tél 06.11.27.16.35 Mme R-Marie Biancardini - Tél 06.18.53.80.83
CRETEIL	M. Loïc Vatin - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - http://snalc.creteil.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	Mme Marie-Hélène Burnouf 33, rue de Seine 75006 Paris	SNALC - Mme Damienne Vatin 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr	M. Emmanuel Protin Tél 06.17.82.23.05 - pressesnalc@snalc.fr
DIJON	Mme Françoise Morard 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	Mme Line Godofroy 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	M. Bernard Thiebaut 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaut@wanadoo.fr	Mme Françoise Morard (voir col. Présidente) M. Bernard Thiebaut (voir col. Trésorier)
GRENOBLE	Mme Renée Damesin - Tél 04.76.42.24.19 29 bis, av. Jean Perrot - 38100 Grenoble damesin.renee@wanadoo.fr	Mme Marie-José Fedorko marie-jose.fedorko@ac-grenoble.fr	M. Charles Goepfert 21 bis boulevard Gambetta - L'Opaline 73000 Chambéry	Mme Renée Damesin (voir col. Présidente)
LILLE	M. Benoît Theunis - snallille@voila.fr 6, rue de la Métrairie - 59270 Méteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	M. G. Petitberghien - Rés. Franklin - apt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	Mme Rots - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	M. Grégory Petitberghien (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
LIMOGES	M. Frédéric Bajor - f.bajor@gmail.com Le Mazaudon - 87240 Ambazac Tél 06.15.10.76.40	M. Olivier Jaulhac 50, av. du G ^d Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	SNALC - M. Saillol 6, rue Monnet - 23000 Guéret	M. Oger (Vice-Pdt) - Tél 06.84.40.04.58 32, rue Krüger - Rés Athéna, app ^t 64 - 87100 Limoges ogrefrederic@orange.fr
LYON	M. Christophe Paterna - snalc-lyon@orange.fr 61, all. de la Font Bénite - 42155 Saint-Léger-sur-Roanne Tél 06.32.06.58.03	M. André Godet 18, rue Etienne Dolet - 69170 Tarare snalc-lyon@orange.fr	Mme Catherine Dubar 29 bis rue de la favorite - 69005 Lyon Tél 06.19.72.84.93	Mme Sylviane Arweiler - T-Fax 04.72.33.21.16 36, av. du Château - 69003 Lyon arweiler.snalc@wanadoo.fr
MONTPELLIER	M. Karim El Ouardi - Tél 06.50.28.01.24 52 av. du cdt soubielle - 66000 Perpignan president.snalmontpellier@gmail.com	(voir col. Président)	(voir col. Président)	Mme Florence Costa - 04.66.23.98.46 vallesoanina@gmail.com et M. G. Balitrand 06.64.30.37.97 - georgesbalitrand@orange.fr
NANCY METZ	Mme Elisabeth Exshaw - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	Mme Anne Weiersmuller T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	SNALC 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	Mme Anne Weiersmuller Tél. 06.76.40.93.19
NANTES	M. Hervé Réby - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecochairs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	Mme Marie-Christine Ferrere 11, rue des Aubépines - 44980 S ^a Luc sur Loire snalc.nantes@orange.fr	SNALC - M. Axel Bergeron 1, avenue des quatre vents 44210 Pornic	M. Hervé Réby (voir col. Président)
NICE	Mme Dany Courte - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.com	Mme Françoise Tomaszuk Les EGLANTIERES n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus py.ambrosino@orange.fr	Mme Dany Courte (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
ORLEANS TOURS	M. François Tessier - Tél 06.47.37.43.12 26, place Vaillant-Couturier - 18100 Vierzon Francois-Leonard.Tessier@ac-orleans-tours.fr	M. Laurent Chéron - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleans-tours@wanadoo.fr	SNALC - 6, rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	M. Laurent Chéron (voir col. Secrétaire)
PARIS	Mme Manuelle Gobert - SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr	M. Mathieu Malmouvais SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris	Mme Catherine Joubert SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris	Mme M. Gobert et Mme K. Turoche - SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr
POITIERS	M. Toufik Kayal - toufickayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	M. Alain Roche 8, av. Louis Dognan - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	Mme Elodie Le Droucpeet 8, rue Youri Gagarine - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	M. Toufik Kayal (voir col. Président)
REIMS	Mme Béatrice Jullion - snalc.reims@laposte.net 57, rue des Cavins - 02370 Chassemy Tél 06.16.51.27.87	Mme Marie-Françoise Barillot 20, rue Dominique - 10000 Troyes m.barillot@yahoo.fr - Tél 03.25.73.06.00	M. Thierry Koessler 12, place Hélène Boucher - 51100 Reims thierry.koessler@free.fr - Tél 03.26.87.19.98	Mme Béatrice Jullion (voir col. Président)
RENNES	M. Sébastien Robreau - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	M. Gaëtan Maléjacq - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	M. Philippe Auriol - auriolphilippe17@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17	Mme Brigitte Ayala - snalc.35@orange.fr Les Riáis - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
LA REUNION	M. Pradel - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M ^{re} Leclerc - 97400 St-Denis Tél 02.62.21.70.09 Fax 02.62.21.73.55	M. Ph. Peyrat - phil.peyrot@orange.fr 375, rue M ^{re} Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	M. Patrick Hamel - SNALC 375, rue M ^{re} Leclerc - 97400 St-Denis	M. Jérôme Motet 375, rue M ^{re} Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.77.61.00
ROUEN	M. Thieff - snalcrouen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	M. Nicolas Rat - nicolas.rat@gmail.com 4, square Jean Monnet - 76240 Bonsecours Tél 09.51.80.55.41	SNALC - Mme de Bigault de Granrut 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	M. Nicolas Rat (voir col. Secrétaire)
STRASBOURG	Mme Anne Spicher - Tél 03.88.82.99.58 5n, rue Taurellus - 67600 Sélestat snalc.alsace@wanadoo.fr	Mme Gabrielle Spicher 22, rue du Rhin - 67240 Bischwiller Tél 06.83.29.12.45	Mme Nathalie Sutter 20, rue Kirchloch - 67240 Schirrhein	Mme Gabrielle Spicher - Tél 06.83.29.12.45 Mme Henriette Ludwig - Tél 03.89.77.52.56 M. Jacques Bollenot - Tél 06.73.15.47.24
TOULOUSE	M. J-F Berthelot - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95 http://snalc.toulouse.web12.fr	M. Pierre Van Ommeslaeghe - snalc.12@snalc.fr 22, av. du Rouergue - 12310 Bertholène 05.65.74.49.70 - 06.80.59.37.23	Mme Marie-Hélène Piquemal 5, rue Bardou - app ^t . A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr	Mme Sylvie Compte-Sastre - Tél 06.74.05.29.80 M. Florian Marty - Tél. 06.03.38.36.79
VERSAILLES	M. Frédéric Seitz - 06.95.16.17.92 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	Mme Anna Delmon - 06.95.33.13.45 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	SNALC 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	M. Frédéric Seitz (voir col. Président)
DETACHES ETRANGER OUTRE-MER	M. Frantz Johann vor der Brügge 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	Mme Anna Delmon Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	SNALC Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	M. Frantz Johann vor der Brügge (voir col. Président)

